



Papier, carton, plastique, verre et métal tout est mélangé dans le bac bleu

Fibres

- Journaux
- Circulaires, revues et magazines
- Feuilles de papier (même avec agrafe) et enveloppes (même avec fenêtre)
- Boîtes de céréales, d'aliments surgelés, de savon à lessive, de chaussures, etc.
- Boîtes de carton aplaties
- Boîtes à pizza (non souillées)
- Tubes et rouleaux de carton
- Chemises de classement
- Sacs de papier
- Annuaire
- Livres



Verre - bouteilles, flacons et pots de toutes formes et de toutes couleurs (avec ou sans étiquette)

Cartons de lait, boîtes à jus et tout autre emballage « multi-couches » rigide ayant contenu des produits liquides, notamment les contenants marqués :

Métal/Aluminium - boîtes de conserve, couvercles et bouchons, canettes d'aluminium, assiettes et papier d'aluminium non souillés, objets domestiques de métal (chaudières, grille-pain, casseroles, etc.)

Plastique rigide - bouteilles ayant contenu n'importe quel liquide incluant shampoing et lessive, CD, contenants de yaourt, margarine, graisse, etc., couvercles et bouchons (remettre les bouchons sur les contenants)

Plastique souple - sacs d'épicerie et de magasinage, sacs de nettoyage à sec, sacs à pain ou à pâtisserie (sans gras), sacs propres de produits alimentaires, sur-emballage de sacs de lait, de papier essuie-tout, etc.



Comment récupérer les plastiques souples

Il faut placer dans un seul sac tous ses plastiques souples en s'assurant qu'ils soient propres et vides. Enlever les coupons de caisse.

Nouer en prévision de la collecte.



Nos matières recyclables sont maintenant mélangées



Quoi et pourquoi rincer

Ne rincer que les contenants souillés pour prévenir la moisissure et les mauvaises odeurs. C'est une question de propreté et d'hygiène. Au centre de récupération à Sherbrooke, certaines opérations de tri sont effectuées manuellement. Nos travailleurs ont droit à un environnement sain.



Ne pas déposer

Métal / aluminium

- Contenants de peinture, solvant, pesticide, aérosol, etc.
- Batteries et piles
- Cintres, fils et broches de métal, pièces de métal de plus de 2 kg ou de longueur supérieure à 60 cm

Verre

- Verre à boire, verre plat (vitre, miroirs, etc.)
- Ampoules et fluorescents
- Pyrex, porcelaine et céramique, vaisselle (pièces entières ou fragments)

Plastique souple

- Plastique pour balles de foin
- Pellicules souillées
- Sacs de céréales ou de craquelins (cirés)
- Sacs de croustilles (gras)
- Pellicule extensible (emballages alimentaires)
- Bâches (toiles de piscine, auvents, etc.)

Plastique rigide

- Tous les contenants ou morceaux de styromousse
- Contenants de peinture, huile à moteur, etc.
- Tubes et pompes dentifrice
- Produits de caoutchouc (boyaux d'arrosage, bottes, etc.)
- Cordes de nylon, cordes à linge, cordes pour balles de foin, etc.
- Tous produits biomédicaux (seringues, aiguilles, tubulures, etc.)

Fibres

- Papier/carton souillé, essuie-tout, papier ciré, papier carbone
- Autocollants, papier peint (tapisserie)
- Papier photographique, sac de pommes de terre
- Enveloppes matelassées, objets composés (cartables, etc.), couches



Plus de matières à l'écocentre,
moins de matières à l'enfouissement!

Un nouveau moyen pour les citoyens, les petits
et moyens entrepreneurs du Val-Saint-François
afin d'améliorer notre environnement régional.

À 5 km de la fromagerie L'Étoile, à l'entrée du lieu
d'enfouissement sanitaire.

Adresse :
666, Rang 2
Saint-François-Xavier-de-Brompton

HORAIRE DE L'ÉCOCENTRE (Pour l'année 2010)

Période estivale (mi-avril à fin novembre)

Lundi	FERMÉ
Mardi et Mercredi	8h00 à 16h30
Jeudi et Vendredi	8h00 à 17h30
Samedi	9h00 à 14h30
Dimanche	Fermé

Fermé en période hivernale
(fin novembre à mi-avril)

Tél. : (819) 845-2544



MATIÈRES ACCEPTÉES

- > Bois naturel, traité, peint, etc.
- > Branches et résidus d'émondage
- > Papier et carton
- > Verre
- > Métaux comme : fer, aluminium, cuivre, etc.
- > Plastiques (numéros 1 à 7 sauf styromousse)
- > Matériaux de construction et de rénovation
- > Matériel informatique
- > Objets réutilisables (jouets, meubles, appareils électroniques, livres, vélos, etc.)
- > Roche, béton, briques, etc.
- > Résidus domestiques dangereux (RDD)*
- > Herbes et feuilles
- > Terre non contaminée*
- > Vêtements et autres textiles

* Seulement pour les citoyens



MATIÈRES REFUSÉES

- > BPC et cyanures
- > Carcasses d'animaux
- > Déchets domestiques
- > Déchets radioactifs ou biomédicaux
- > Munitions
- > Pneus
- > Produits explosifs
- > Terres contaminées
- > Styromousse
- > Fibre de verre
- > Bardeau d'asphalte (accepté au lieu d'enfouissement avec tarification spéciale)
- > Meubles rembourrés (matelas, divans, fauteuils)
- > Matériaux de plastique (revêtement de vinyle, gouttières, tuyaux)

FRAIS DE SERVICES

CITOYENS DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS*

GRATUIT et illimité pour toutes les matières à l'exception du bois (naturel ou traité) ainsi que des matériaux de construction. Pour ces matières, les citoyens ont droits à 3 voyages gratuits de 1,8 m³ par année. Pour les voyages supplémentaires, une tarification de 25,00\$ la tonne est exigée. (Prix en vigueur en 2007)

* Pièce d'identité exigée

PETITS ET MOYENS ENTREPRENEURS DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Une tarification de 25,00\$ la tonne dès la première visite et pour toutes les matières est exigée. (Prix en vigueur en 2007)

LA MARCHÉ À SUIVRE EST SIMPLE

1. Transporter vos matières jusqu'à l'écocentre.
2. Enregistrer votre voyage auprès du préposé.
3. Trier vos matières et les déposer dans les enclos identifiés selon les consignes reçues.

ÉCOCENTRE DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

